

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 7 août 2023 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : M. Michel Duhème

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

2023-08-07-442

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-443

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; ®
3. Approbation p.v. du 3 juillet 2023; ®
4. Approbation p.v. du 21 juillet 2023
5. **Parole à l'assemblée;**
6. Approbation des factures; ®
7. AVIS DE MOTION – Projet de règlement RREMQ;
8. Projet de règlement – Régime de retraite employés; ®
9. Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales; ®
10. Résolution autorisant la signature de la convention pour la subvention de 338,999.00\$ Programme d'aide à la voirie locale (PAVL); ®
11. Désistement de Pierre Clément préventionniste; ®
12. Embauche d'un préventionniste; ®
13. Ajustement du salaire; ® **REPORTÉ**
14. Demande de soumission sel de voirie; ®
15. Demande de soumission sable de voirie; ®
16. Dépôt de soumission pour une timbreuse; ®
17. Projet Géant de bois – Statue d'arbre; ®
18. Dépôt des états financiers 2022; ®
19. Demande de formation – Gestion contractuelle; ®
20. Dérogation mineure – 2023-01; ® **REPORTÉ**
21. Dérogation mineure – 2023-02; ® **REPORTÉ**
22. Appui de la demande d'autorisation pour le 3507 4^e Rang auprès de la CPTAQ; ®
23. Adoption du rapport mensuel du chef pompier - juillet; ®
24. Adoption du rapport mensuel de la voirie - juillet; ®
25. Adoption du rapport de l'inspecteur – juillet; ®
26. Projet d'enseigne pour le garage municipal; ®**REPORTÉ**
27. Varia...
 - a) Contrat coupe bordure/location de tracteur
 - b) Soumissions déchiqueteuse – **REPORTÉ**
 - c) Adoption du Règlement 506 concernant l'adhésion de la Municipalité de Godmanchester au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) ®
28. **Période de questions;**
29. Fermeture de l'assemblée. ®

2023-08-07-444

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2023

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2023 furent remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-445

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2023

QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2023 furent remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-446

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

QUE les comptes à payer des chèques no 9908 à 9953 au montant de 61 217.14\$ et les salaires de juillet 2023 au montant de 27 515.14\$ soient approuvés pour paiement.
ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

AVIS DE MOTION - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT No 507 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (RLRQ)

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Monsieur Jean-Maurice Daoust, que le règlement No 507 concernant l'adhésion de la Municipalité de Godmanchester au régime de retraite constitué par la loi sur le Régime de retraite des employés municipaux (RLRQ), sera soumis à ce Conseil pour adoption à une séance subséquente.

2023-08-07-447

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT No 507 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (RLRQ)

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut adhérer au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des employés municipaux (RLRQ) de façon que tous les membres du personnel puissent y participer ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet ;

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La Municipalité de Godmanchester adhère au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des employés municipaux (RLRQ)

ARTICLE 3 Le présent projet de règlement a effet depuis le 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-448

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 339,259\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales niveau 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Godmanchester informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE- le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-449

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

MINISTRE DES TRANSPORTS – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - 2023-69060 – No dossier AUF68974 / No de fournisseur : 67855

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « Programme », approuvé par la ministre des Transport et de la Mobilité durable du 26 juin 2023, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE le Programme comporte un volet Entretien, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis au Bénéficiaire, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes ;

ATTENDU QUE le projet du Bénéficiaire a été retenu sous ce Volet et que le Ministre accepte de verser au Bénéficiaire une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

ATTENDU QUE la Convention a pour objet l'attribution, par le Ministre, d'une aide maximale de 338 999\$ au Bénéficiaire pour réaliser l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 dont il a compétence sur son territoire, 20233-69060;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser le maire, Monsieur Pierre Poirier et la directrice générale par intérim, Madame Jacinthe Murphy à signer pour et au nom de la municipalité la convention d'aide financière dans le cadre du volet entretien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-450

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

DÉSISTEMENT DE PIERRE CLÉMENT PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Clément a été contacté pour faire le suivi sur la prévention haut risque de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Clément a pris sa retraite et ne désire plus agir comme préventionniste;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'accepter la résignation de monsieur Clément et de trouver un remplaçant comme préventionniste hauts risques.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-451

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE HAUTS RISQUES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Clément a donné sa résignation de consultant préventionniste hauts risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité nécessite un préventionniste pour la prévention hauts risques;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenus de la MRC du Haut-Saint-Laurent deux noms de préventionnistes;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite auprès des trois (3) préventionnistes :

- Vincent Courtemanche au montant de 67 620\$
- Francis Carrière au montant de 39 800\$ taxes en sus
- Groupe GPI au montant de 7 500\$ pour consultation et mise en ordre des dossiers seulement frais d'inspection à déterminer par la suite.

POUR CES MOTIFS, il est résolu de faire l'embauche de Francis Carrière de la Firme Expert prévention sis au 130, rue de Carignan, Varenne, Québec J3X 1A7 au coût de 39,800 \$ taxes en sus comme préventionniste hauts risques.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-452

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPEL D'OFFRES PAR INVITATION SEL DE VOIRIE – SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester requiert des soumissions pour l'achat d'environ 700 tonnes métriques de sel de voirie pour la saison d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les 700 tonnes de sel seront commandées par plus petites quantités à différents intervalles durant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions doivent être scellées et marquées « soumission sel » et reçues au bureau de la Municipalité, au 2282 Chemin Ridge, Godmanchester, Québec, J0S 1H0 avant 16h le 5 septembre 2023, pour être ouvertes le même jour à 16h05 au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE les demandes seront envoyées par invitation aux compagnies suivantes :

1. Technologie de Dégivrage Cargill;
2. Sifto Canada Corp / Compass Minerals (Sifto);
3. Mines Seleine / Sel Windsor;
4. Sel Warwick Inc.
5. Carrière Godmanchester (Whisco Inc.);
6. Sel Frigon Inc.

POUR CES MOTIFS, il est résolu de demander des soumissions par invitation pour environ 700 tonnes métriques de sel de voirie.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-453

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

ACHAT DE SABLE ABRASIF POUR LA SAISON D'HIVER 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester requiert des soumissions pour l'achat d'environ 900 tonnes de sable abrasifs pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions doivent être scellées et marquées « soumission sable abrasif » et reçues au bureau de la Municipalité, au 2282 Chemin Ridge, Godmanchester, Québec, J0S 1H0 avant 16h le 5 septembre 2023, pour être ouvertes le même jour à 16h05 au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE les demandes seront envoyées par invitation aux compagnies suivantes :

1. JR Caza et Frère Inc.
2. Sablière Leblanc
3. Entreprise Excavation Charly
4. Carrière Godmanchester (Whisco Inc.)

CONSIDÉRANT QUE le sable doit être conforme aux normes et exigences du ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de demander des soumissions par invitation pour environ 900 tonnes métriques de sable de voirie.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-08-07-454

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022

QUE le rapport financier consolidé 2022 préparé et présenté par la Société de comptables professionnels agréés BCGO s.e.n.c.r.l. soit accepté tel que déposé avec un excédent de fonctionnement de l’exercice à des fins fiscales de 255 508\$ pour l’administration municipale (Page S-13 du Rapport financier consolidé 2022).

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

FAITS SAILLANTS / RAPPORT FINANCIER 2022

Le maire présente les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2022:

Conformément aux dispositions de l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du conseil du 7 août 2023, j’ai fait le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l’auditeur externe, pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel qu’audité par la société de comptables professionnels agréés B.C.G.O. s.e.n.c.r.l.

Pour plus d’information, je vous invite à visionner le rapport financier sur le site Web municipal : www.godmanchester.ca – onglet : Municipalité / Finances / Etat financier 2022.

Pierre Poirier, maire

LE RAPPORT DE L’AUDITEUR EXTERNE

À la suite de la réalisation de son mandat, l’auditeur, dans le rapport de l’auditeur indépendant, est d’avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Godmanchester au 31 décembre 2022, exception faite de la réserve relativement aux droits sur les carrières et sablières.

LE RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier 2022 indique des revenus de 2 402 560 \$, des dépenses de 1 763 241\$ et des affectations de 178 788 \$, alors résultant un excédent de fonctionnement de l’exercice à des fins fiscales de 255 508 \$ tel qu’audité par l’auditeur externe.

TRAITEMENT DES ELUS

Conformément à l’article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) le secrétaire-trésorier d’une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité locale la rémunération et l’allocation de dépenses versées aux élus, en 2022, pour l’ensemble de leurs fonctions exercées au conseil municipal local.

Maire	14 264,23 \$
Conseiller	4 754,74

2023-08-07-455

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

**FORMATION DE GESTION CONTRACTUEL POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE Desjardins offre une formation intitulé Gestion contractuelle;

ATTENDU QUE cette formation sous forme Webinaire se tiendra les 19 et 20 septembre 2023 de 8h30 à 12h00;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim est intéressée à participer à cette formation;

POUR CES MOTIFS, que la directrice générale par intérim puisse participer à la formation offerte par Desjardins, que les frais d'inscription soient couverts par la municipalité;

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-456

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**APPUI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE 3507 4^E RANG AUPRÈS DE
LA CPTAQ**

CONSIDERANT QUE les propriétaires du 3507, 4^e rang souhaitent déposer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre un don de 21 hectares à leur fils, soit le lot 3 228 877 en entier et une partie du lot 3 447 160 du cadastre du Québec;

CONSIDERANT QUE les vendeurs conserveront une superficie contiguë de 34,810 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est boisée avec une petite quantité d'érables;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas d'impact sur les activités agricoles du secteur, ni sur leur développement;

CONSIDÉRANT QUE le secteur environnant est majoritairement boisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas d'impact sur les ressources eau et sol;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage municipal en vigueur;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que la Municipalité de Godmanchester appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le 3507, 4^e rang.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-08-07-457

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL DU CHEF POMPIER – JUILLET

QUE le rapport présenté pour le mois de juillet soit adopté.
ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-08-07-458

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

ADOPTION DU RAPPORT DE LA VOIRIE – JUILLET

QUE le rapport présenté pour le mois de juillet de la voirie soit adopté.
ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-08-07-459

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DU RAPPORT DE L’INSPECTEUR – JUILLET

QUE le rapport présenté pour le mois de juillet de l’inspecteur soit adopté.
ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

2023-07-03-460

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ADOPTION DU RÈGLEMENT No 506 CONCERNANT L’ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (RLRQ, chapitre R-9.3)

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut adhérer au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) de façon que tous les membres du conseil puissent y participer ;

ATTENDU QU’il y a lieu d’adopter un projet de règlement à cet effet ;

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La Municipalité de Godmanchester adhère au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3)

ARTICLE 3 Le présent projet de règlement prendra effet en la date du 1^{er} janvier 2023.

Note : L’article 2 de la Loi sur le régime de retraite des employés municipaux mentionnent que le règlement peut rétroagir, à l’égard des personnes qui sont membres du conseil lors de son adoption, au 1^{er} janvier de l’année au cours de laquelle il entre en vigueur.

ARTICLE 4 Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ – Le maire n’ayant pas voté

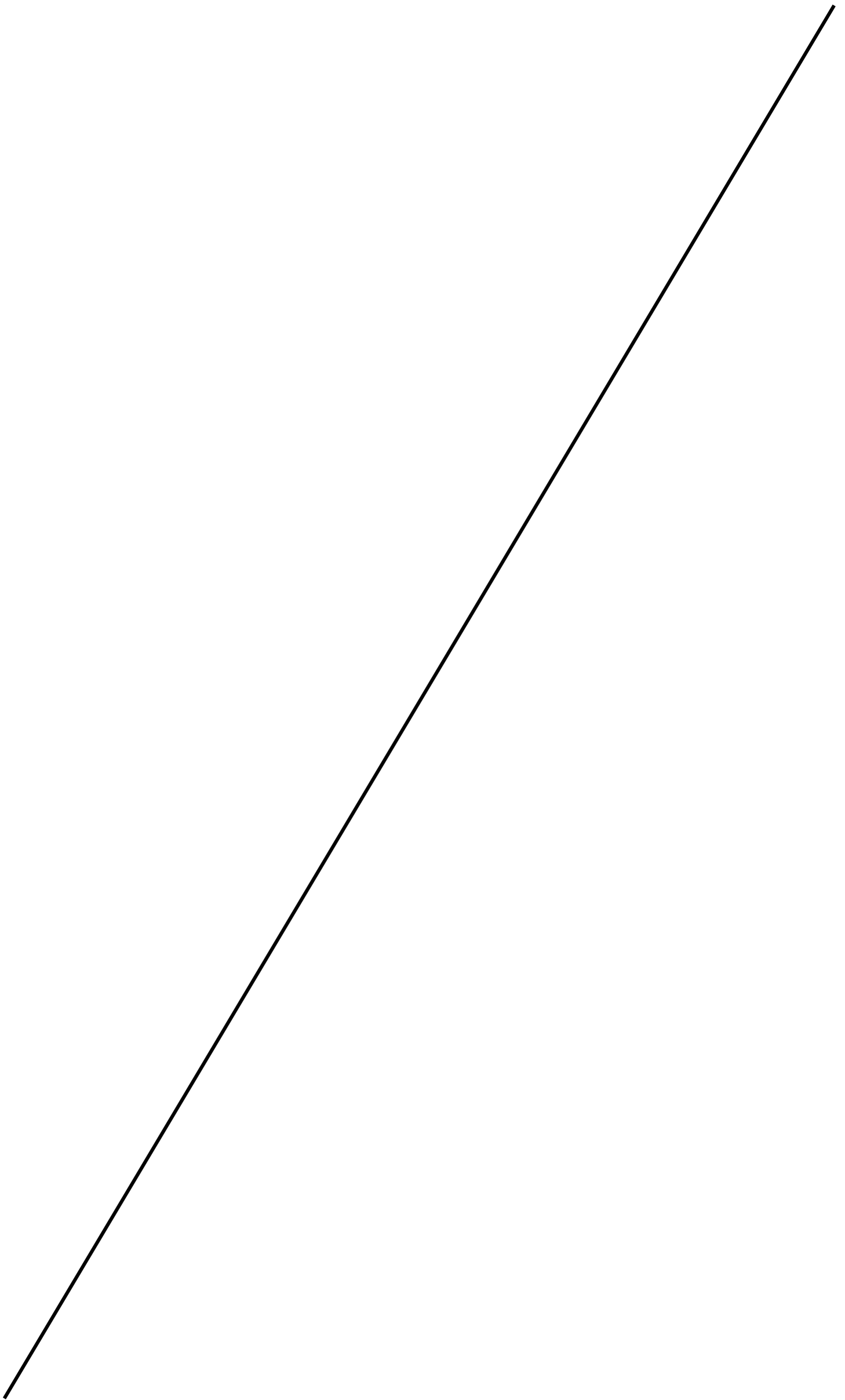
2023-08-07-461

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

Fermeture de l'assemblée à 19h40
ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim



4562

